



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E161678

VALABLE JUSQU'AU 12/02/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/06/2015

Forme juridique : SARLU

Capital : 96 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 2015B00122

Siret : 811 464 833 00011

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 3607770

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 78402087

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 78402087

Situation fiscale et sociale : A jour au 22/12/2022

Raison sociale : COURBARON

HAMEAU LESCOT
50700 URVILLE

Téléphone : 02 33 21 34 27

Portable :

Site Internet :

E-mail : courbaroneric@hotmail.fr

Responsabilité légale :

COURBARON ERIC GÉRANT / COURBARON ERIC GÉRANT

Fax : 02 33 41 39 90

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	25/11/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	13/02/2020
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	25/11/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	25/11/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.